

1	Blouet Auguste, la Blardie, école Leloup-Boulvier	150
5	Richard Pierre, Avenue du Maréchal Foch, école primaire sup.	150
6	Guyon Roger, Mairie de Reze, école supérieure de 6 ^e	150
7	Martin Noël, rue Victor Hugo, id	150
8	Mahe' Emile id, école professionnelle	150

Cette subvention sera payée par moitié à chaque trimestre.
Pour le trimestre novembre, bénéficiaires de cette subvention, seuls les élèves qui ont obtenu la moyenne des notes pendant le trimestre trimestre d'études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et les Membres présents ont signé au registre lesdits jour, mois et an.

J. G. Naillies
 Mareau J. G. (signature)
 Harisson (signature)
 73 ans (signature)
 L. G. (signature)
 J. G. (signature)
 J. G. (signature)
 J. G. (signature)
 J. G. (signature)
 J. G. (signature)
 J. G. (signature)
 J. G. (signature)

Convocation du Conseil Municipal

Le huit décembre mil neuf cent quarante, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Reze, se réunira en séance extraordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour
 Avancement du cantonnier Leveun
 Construction d'un réseau d'égouts.

Le 4 décembre 1940
 Le Maire
 J. G. (signature)

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 1940

Le huit décembre mil neuf cent quarante, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Reze, s'est réuni

conseil, s'est réuni en session extraordinaire, à la
Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Vignat, maire.

Étaient présents: M. M. Gas, Marilliet, Guerin, Cougéron,
Vignat, Lurin, Marcheteau, Fabrice, Lefort, Barreau, Lemaire,
Lambert, Gendronneau, Gaudin, Chauvdon, Haumont, Girard,
Boutin, Massieu, Ollivier, Charlot.

Étaient absents: M. M. Hovaux, Turpin, Ordronneau,
Pignon et Clouet.

Les Conseillers présents forment la majorité des
Membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un
secrétaire de séance.

M. Guerin a été désigné et a accepté cette fonction.

Avancement de l'axe du cantonnier Chouin. - M. le Maire
donne lecture au Conseil du rapport de M. Lesieur, ingénieur
subdivisionnaire du Service Vicinal, proposant le passage
de la troisième classe à la deuxième classe, du cantonnier
Frédéric Chouin, des chemins vicinaux, à partir du 1^{er} fe-
vrier 1941.

Le Comité Municipal reconnaissant les bons services de
ce cantonnier, donne un avis favorable à son avan-
cement et vote un crédit de 400^{fr}, somme annuelle né-
cessaire à l'augmentation de traitement. Ce crédit sera pro-
posé sur les crédits ordinaires d'entretien.

Projet d'assainissement de la commune de Rezé. - M. le Maire
expose qu'il a conféré avec l'autorisation de M. le Ministre
de l'Agriculture, au Service du Génie Rural le soin d'é-
laborer un programme d'assainissement tant dans l'ag-
glomération principale que dans différents villages de la
commune.

Il indique que ce Service a confié l'étude de ce projet à
M. Broué, ingénieur-conseil, qui a mis au point un pro-
gramme de travaux qui a été soumis aux Membres de
l'Assemblée dans une séance qui remonte au 11 juin 1938.

Ce programme tendait à la mise en concours des diffé-
rentes installations nécessaires à l'assainissement.

M. le Maire rappelle à ce sujet que divers procédés
étaient en présence, tant pour l'évacuation que pour le
traitement des eaux résiduaires.

Il y avait donc lieu de laisser à chaque Société Spéciale

le soin de présenter, suivant la conception propre de son système, des propositions motivées.

Dans ce but, le Conseil avait décidé d'organiser un concours entre ces sociétés.

Le programme dressé par le Service du Génie rural avec la collaboration de M. Traud a été envoyé aux différents concurrents dont la liste avait été préalablement dressée par une Commission spécialisée désignée à cet effet.

app. le 30/12/40

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 7 octobre 1938, cette Commission avait décidé de retenir les 9 Sociétés suivantes:

- Egou et Assainissement, 7 bis, rue de Théran, Paris,
- Société Générale d'Épuration et Assainissement, 18, rue de Châteaudun, Paris,
- Société Parisienne des Procédés Heume, 49, rue de Clichy, Paris,
- Compagnie des Eaux et ob. Ozone, 41, rue du Général Fay, Paris,
- Cépeira, 5, cours Jean-Jaurès, Grenoble,
- Anciens Etablissements S. Charrière et C^{ie}, à Nantes,
- Entreprise Le Guillou, à Nantes,
- Entreprise Dodin, à Nantes,
- Entreprise Bernard, à Nantes.

La remise des propositions à la Mairie de Reze fut fixée au 31 janvier 1939.

Seules sur ces neuf sociétés, trois ont remis un projet dans le délai imparti.

La comparaison et l'étude des dossiers furent aussitôt entreprises, mais les événements qui se sont déroulés en 1939 n'avaient pas permis de statuer définitivement sur cette affaire.

M. le Maire indique qu'à l'heure actuelle les circonstances sont particulièrement favorables pour l'exécution de projets de ce genre.

Des crédits importants sont en effet mis par l'Etat à la disposition des collectivités qui désirent employer des chômeurs.

Or, au cas particulier, la commune de Reze a un assez grand nombre de chômeurs à employer et les travaux projetés sont bien ceux qui utilisent au maximum de la main d'œuvre non spécialisée.

A ce double point de vue, il était opportun de reprendre la mise au point du dossier.

Le 6 septembre 1960, les trois concurrents furent donc invités à remettre au point leur dossier et à le présenter d'urgence à la commune.

Dans le délai qui fut imparti deux Sociétés seulement ont envoyé leurs nouvelles offres.

Ces deux Sociétés sont:

La Société Eau et Assainissement, 7 bis rue de Téhéran, Paris

L'Entreprise Bernard à Nantes.

M. le Maire indique qu'au cours d'une réunion de la Commission spécialement instituée à cet effet, tenue à la Mairie de Rezé, le 6 décembre, à 16 heures, les deux dossiers furent longuement examinés.

Les représentants des deux Sociétés intéressées, dûment convoqués, ont fourni à la Commission toutes explications utiles sur les dispositions prévues dans leurs propositions.

Deux solutions restaient finalement en présence:

1^o le dossier présenté par la Société Eau et Assainissement qui est basé sur le système classique d'épuration, système qui a fait depuis fort longtemps ses preuves.

2^o le dossier présenté par l'Entreprise Bernard qui prévoit l'utilisation d'un nouveau système dit "auto-épurateur" et qui comporte un traitement des eaux vannes par le vide.

Ce procédé n'est utilisé que dans quelques endroits seulement et pour des réseaux de faible importance.

Après examen et discussion la Commission a décidé de retenir finalement le projet présenté par la Société Eau et Assainissement qui, à tous points de vue, lui a paru présenter les meilleures garanties.

D'autre part, au point de vue des dépenses, les deux projets étaient sensiblement comparables.

M. le Maire indique ensuite que compte tenu du rabais consenti, le projet présenté par la Société Eau et Assainissement s'élève à la somme de douze millions cinq cent mille francs se décomposant comme suit: 1^o Eaux pluviales.

Travaux	1.408.293, 50
A déduire: rabais à 4%	56.391, 75
Reste	1.351.901, 75

A ajouter:

Travaux de réfection des aqueducs	
Route nationale N ^o 137	200.000
Somme à valoir pour imprévus, 10% environ	150.000
Honoraires du Directeur des Travaux 3,5%	58.500
Total:	1.760.401, 75

2^e Eau usée.

Première étape.

Travaux	5.567.395,45
Branchements sur rue, 1300 à 660 ^{fr}	858.000
<u>Total</u>	6.425.395,45
Rabais à 4%	257.015,80
<u>Reste</u>	6.168.379,65
Somme à valoir pour imprimés, 10% environ	610.037
Honoraires du Directeur des Travaux à 3,50%	233.000
<u>Total</u>	7.011.416,65

Deuxième étape.

Travaux, déduction faite du réservoir de marée inutile avant longtemps et estimé à 445.000 au profit.	2.657.585,80
Branchements sur rue, 500 à 660 ^{fr}	330.000
<u>Total</u>	2.987.585,80
A déduire, rabais 4%	119.503,40
<u>Reste</u>	2.868.082,40

A ajouter:

Somme à valoir pour imprimés à 10% environ	289.441,20
Honoraires du Directeur des Travaux 3,50% environ	108.200,00
<u>Total</u>	3.259.923,60

Troisième étape.

Travaux	364.314
Branchements sur rue, 100 à 660 ^{fr}	66.000
<u>Total</u>	430.314
A déduire, rabais 4%	17.213,35
<u>Reste</u>	413.120,65

A ajouter:

Somme à valoir pour imprimés, 10% environ	39.377,35
Honoraires du Directeur des Travaux, 3,50% environ	15.700
<u>Total</u>	468.198,00
<u>Total général</u>	12.500.000 ^{fr}

M. le Maire indique que pour réaliser les travaux qui précèdent, la Commune peut bénéficier d'une avance susceptible d'être consentie dans les conditions de la loi du 11 octobre 1960.

Pour obtenir cette avance, il est indispensable que le dossier soit agréé par M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et au Travail avant le premier janvier 1961.

Il importe donc que le dossier soit transmis d'urgence à Paris

et M. le Maire demande au Service du Génie rural de vouloir bien faire toute diligence à ce sujet.

M. le Maire signale que l'étude du projet a été effectuée par M. Braud pour le compte du Génie rural, c'est-à-dire aux frais de l'Etat; mais l'Etat n'assume pas la direction des travaux.

Le Service du Génie rural ne peut non plus, étant donné ses multiples occupations actuelles, se charger de cette direction.

Mais M. l'Ingénieur en Chef du Génie rural a proposé de confier la direction et la surveillance des travaux à M. Braud, Ingénieur, conseil patente, rue de Coutances, à Nantes.

M. le Maire indique que M. Braud est déjà directeur des travaux du service des eaux, et qu'il a donné entière satisfaction à la Commune. Il fait remarquer, d'autre part, que du fait de l'étude gratuite, aux frais de l'Etat, du projet, les honoraires, qui habituellement en cette matière sont de 5 et même quelquefois 7%, ont été ramenés, ainsi qu'il résulte de l'exposé qui précède concernant les dépenses, à $3\frac{1}{2}\%$, soit $1\frac{1}{2}\%$ pour la surveillance proprement dite des travaux et 2% pour le règlement des dépenses.

C'est donc, tous comptes faits, une solution particulièrement avantageuse qui s'offre ainsi à la Commune.

M. le Maire rappelle que la dépense s'élève au total à douze millions cinq cent mille francs.

Comme il ne paraît pas possible, étant donné l'urgence du projet, d'attendre l'octroi éventuel d'une subvention qui, de toute façon, serait d'un tiers assez faible, M. le Maire propose de solliciter l'octroi d'un prêt jusqu'à concurrence de la somme totale, soit 12.500.000 francs.

Cette avance devrait être consentie dans les conditions les plus avantageuses possibles.

En effet, les charges entraînées par le projet vont être couvertes par le produit de la taxe de tout à l'égoût. Or le revenu cadastral sur lequel est basée cette taxe ne s'élève à Roze' qu'à un million de francs environ.

En appliquant le taux maximum prévu par la réglementation en vigueur, le produit de cette taxe ne pourrait dépasser 800.000.

A ceci il y a lieu d'ajouter les frais d'entretien et d'exploitation du réseau.

Dans ces conditions et étant donné l'importance que

présente le projet au point de vue de l'hygiène publique, il semble nécessaire que le prêt soit consenti sans intérêt avec simple remboursement échelonné sur une période de trente ans. Ce simple remboursement s'élève, en effet, à plus de quatre cent mille francs par an, ce qui entraînera déjà pour les finances communales, étant donnée la faible valeur du cadastre de la commune, une charge considérable.

M. le Maire fait remarquer en outre que des travaux importants de voirie sont en cours sur le territoire de la Commune et qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce que les canalisations d'assainissement soient réalisées en même temps que ces travaux de voirie.

Ceci éviterait de défoncer les voies qui vont être particulièrement onéreuses comme frais d'établissement.

Le Conseil Municipal, vu et exposé et après en avoir délibéré :

1^o - Approuve les travaux de la Commission, spécialement chargée de mettre au point le projet d'assainissement de la commune ;

2^o - Décide de confier les travaux à la Société Eau et Assainissement, 7 bis, rue de Céhéran, à Paris, aux conditions du projet présenté par cette Société à la suite du concours ouvert en 1938 par la Commune.

3^o - décide de confier la direction et la surveillance des travaux aux conditions indiquées à M. Traud, Ingénieur civil, 14, rue de Coutances, à Nantes.

4^o - Sollicite l'agrément du projet par M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et au Travail et insiste vivement près de M. le Préfet pour que le dossier soit transmis dans le moindre délai possible.

5^o - Sollicite de M. le Ministre des Finances l'octroi d'un prêt non productif d'intérêt, s'élevant à douze millions cinq cent mille francs, étant donné que les charges entraînées par le projet seront particulièrement lourdes pour la commune en raison de la faible valeur de son cadastre.

6^o - Demande la déclaration d'utilité publique des travaux en vue d'éviter toute difficulté pour leur réalisation.

7^o - Insiste sur l'urgence du projet qui intéresse au premier chef l'hygiène publique et qui permettrait d'utiliser les chômeurs actuellement très nombreux sur le territoire de la Commune et réduirait au minimum les dépenses en faisant coïncider la réalisation avec les travaux importants de voirie entrepris par le Service des Ponts et Chaussées dans la

traverse de Pont-Rousseau
 Loyer du local de la Société Eau et Ozone. - M. le Maire donne lecture
 d'une lettre de la Société Eau et Ozone, chargée de l'exploitation
 du service d'eau intercommunal, qui demande 2000^{fr} comme
 participation communale due à cette Société pour loyer du
 bureau qu'elle a établi à Rezé, rue Sadi-Carnot, pour le service
 de son exploitation.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de
 ce document, trouve le prix de 2000^{fr} exagéré et décide qu'une
 somme de quinze cents francs est suffisante. Ce crédit sera
 inscrit au chapitre additionnel de 1941.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
 onze heures quarante-cinq et les Membres présents ont signé
 au registre les dits jour, mois et an.

Guillaud
 Bureau
 Fabre
 Collin
 Bouvier
 Loyer
 Justice
 Penon
 Marchais
 Landry
 Bartolucci
 Stabice
 Hammond
 Massieu
 Lignais

Consécration du Conseil Municipal

Le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-et-un, à
 dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Rezé,
 se réunira en séance extraordinaire, à la Mairie, lieu or-
 dinaire de ses séances.

Ordre du jour
 Construction d'un bureau de poste
 Prêt pour construction de chemins vicinaux
 Acquisition de terrain par voie d'alignement
 Litige Binet
 Lotissement
 Affaires diverses
 Assistances

Le 15 janvier 1941

Le Maire

Lignais